
Nombre de membres

Séance du 11 août 2022

en exercice: 7

L'an deux mille vingt-deux et le onze août l'assemblée régulièrement convoquée le 11 août 2022, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 6

Sont présents: Jocelyne VIDAILLET, David CASTERAN, Michel LAVAIL, André CARRERE, Claude CAUBET, Alain SOUBIE

Votants: 6

Représentés:

Excuses:

Absents: Thibault LHERMUSIER

Secrétaire de séance: Alain SOUBIE

Objet: Versement subvention - DE 2022 013

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention à l'association des anciens combattants du Louron pour un montant de 50 € pour l'année 2022.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents

Objet: Décision modificative SDE - DE 2022 014

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient d'effectuer une décision modificative afin de pouvoir régler les fonds libres éclairage public.

Compte 2151 - 600 €

Compte 20411 + 600 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à effectuer ces opérations.

Objet: Arrêté portant constatation de vacance d'un immeuble - DE 2022 015

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de prendre un arrêté portant constatation de la vacance d'un immeuble, situé sur la parcelle B150 au hameau de Pouy.

Aucun acte n'ayant été publié depuis 1956, il convient de prendre cet arrêté du fait de la dégradation importante de cet immeuble et de la sécurité publique.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à prendre cet arrêté portant constatation de la vacance de cet immeuble.

Arrivée de Monsieur David CASTERAN à 18H26

Objet: Accès réservé à la Réserve Naturelle du Montious - DE 2022 016

Suite à la demande du Garde de la Réserve du Montious d'installer un panneau préventif et informatif sur la réglementation de la Réserve, à l'entrée du chemin pavé, dit "chemin de Risto, Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de mettre ce panneau sur le territoire communal de Bareilles.

Après discussion, et par 4 voix contre, cette installation de panneau ne se fera pas et la circulation sera interdite sur les pistes communales de Cadaplos et Coumalade pour le garde de la Réserve.

Pour 2 (Jocelyne VIDAILLET, David CASTERAN)
Contre 4 (André CARRERE, Alain SOUBIE, Michel LAVAIL et Claude CAUBET)

Monsieur Claude CAUBET précise : "pas de panneau sur le territoire communal de Bareilles" et "circulation interdite sur les pistes communales de Cadaplos et Coumalade"

Suite à la demande de madame le Maire pour amener d'autres propositions, les membres présents ne font aucune suggestion.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du contact pris auprès de M. JARJAILLE représentant de la société DOMOCIAL qui propose d'aider à la rénovation de l'église de Pouy.

Suite aux crues torrentielles du 9, 10 et 11 janvier 2022, un dossier de demande de subvention a été déposé auprès de la Préfecture des Hautes Pyrénées : l'état de catastrophe naturelle a été retenu. Le début des travaux se fera le 29 août par l'entreprise de Jonathan FORGUES.

Lors de la réfection de la D112 réalisée par le Département, il reste du gravier mis à la disposition de la commune qui sera utilisé pour l'entourage du terrain de tennis.

André CARRERE demande l'installation d'un container à verre sur la parking en haut du village de Bareilles car des contenants en verre sont retrouvés dans les containers d'ordures ménagères.

Fin de la séance à 19H

